

DU 05 OCT. 2022
Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Le Vigon.

N° 202200549

Ar. Préfectoral de Limoges Métropole.
Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles
L.151-46, R.151-18 et L.151-5,
Vu le Décret en date du 29 avril 2017 approuvant
le Plan local d'urbanisme de Le Vigon,
Vu le code de l'environnement, notamment l'article
L.101-6,
Vu notamment les documents annexés,
L'ARRÊTE : Arrêté de mise à jour des
annexes du document de planification de la commune de Le Vigon.

ARRÊTÉ

Article 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Le Vigon sont mises à jour en
un des documents annexes au présent arrêté. L'annexe a pour contenu l'implication de l'Etat des unités
urbaines.

Article 2. Le présent arrêté est affiché sur les documents annexes à l'urbanisme de la commune de Le Vigon et sur celui de la commune de Le Vigon.

Article 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Le Vigon et au siège de Limoges Métropole.

Paris, le 05 octobre 2022

Le Préfet,
Guillaume GILBERT
Pour le Préfet
Le préfet
Le préfet
Le préfet

ARR_URBA_202200549



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Le Vigon

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200549_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_LE_VIGON.pdf
(.pdf, 273,0 Ko)



TÉLÉCHARGER